Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1945)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCHWEIZER KUNSTER ART SUISSE ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER BILDHAUER UND ARCHITEKTEN ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES ORGANO UFFICIALE DELLA SOCIETÀ PITTORI SCULTORI E ARCHITETTI SVIZZERI

JÄHRLICH 10 NUMMERN 10 NUMÉROS PAR AN

N° 2

FEBRUAR 1945 FEVRIER 1945

La 22^e conférence des présidents

a eu lieu à Berne le 27 janvier 1945; y assistaient un représentant de chaque section et le comité central au complet.

Présidence: Eug. Martin, président central. Il salue spécialement les nouveaux présidents des sections de Bâle, Iselin; de Zurich, Hch. Muller; de la vaudoise, Rob. Perrin et le secrétaire de la section tessinoise, Oreste Pisenti, représentant le nouveau président R. Rossi.

Communications du C.C. Le président parle d'un appel qui va être adressé aux artistes par le Don suisse. Une entrevue, la veille, avec le Dr. Huggler de Berne, aura mis au point certaines questions de détails de ce projet.

Au sujet de la **Caisse de maladie**, entrée en activité comme on sait le 30 novembre 1944, quelques explications demandées par l'un ou l'autre des assistants, sont données séance tenante. Un éclaircissement sera demandé sur l'art. 16 et la réponse de la caisse publiée dans l'*Art suisse*.

Au surplus toutes les sections confirment leur accord, donné précédemment par écrit, avec la fondation de cette belle institution.

Les présidents sont priés de rappeler à ceux des membres passifs de leurs sections que la chose concerne, la prolongation, jusqu'à fin février 1945, du délai d'envoi des déclarations d'adhésion, primitivement fixé à fin décembre 1944.

Exposition générale 1945. Le président explique que le c. c. s'est vu obligé, par raison d'économies, de réduire pour cette fois de 9 à 7 le nombre des membres du jury de peinture et sculpture, en supprimant la représentation d'office de la Suisse italienne et en prévoyant 4 membres de la Suisse allemande et 3 membres de la Suisse latine, soit romande et italienne, dont, d'office comme président du jury, le président central en charge. Il s'agit d'une mesure prise pour la prochaine exposition seulement, une assemblée des délegués ou une assemblée générale aura à règler définitivement cette question pour l'avenir.

Dans l'intervalle une proposition, officieuse seulement il est vrai, a été faite par un artiste de Suisse allemande tendant à constituer le jury comme suit: 3 membres de Suisse allemande, 3 de Suisse romande et 1 de Suisse italienne. Une autre possibilité serait d'instituer un jury de 8 membres (mais voilà déjà une entorse au principe d'économies) dans lequel la Suisse italienne serait automatiquement représentée.

matiquement représentée.

La section tessinoise s'étant vivement élevée contre la décision prise à la majorité par le c. c., ce qui a provoqué, sans résultat du reste, un actif échange de lettres entre cette section et le c. c., le président voudrait connaître l'opinion des présidents des sections.

O. Pisenti, représentant de la section tessinoise, fait un long exposé dont la conclusion est, si les régions linguistiques et ethniques doivent, comme telles, être représentées au sein du jury, que la Suisse italienne doit y avoir sa place; sinon, il préconise un jury élu sans tenir compte des régions, c'est-à-dire composé des artistes ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Crivelli (c. c.) appuie cette manière de voir, avec laquelle la section tessinoise se déclarerait d'accord.

Sept sections appuient la décision première du c. c.; quatre seraient pour la répartition par régions: 3 - 3 - 1; une pour le partage 4 - 3 - 1; deux pour une nouvelle proposition faite à l'instant même par Lucerne, prévoyant une répartition par régions sur la base de 3 - 2 - 1 plus le président central.

A la suspension de séance pour le repas en commun, le c. c. délibère à nouveau; à la reprise de la séance, le président annonce qu'à la majorité des membres du c. c. la décision a été prise de renoncer à une représentation par régions. Le jury sera donc composé de 7 membres soit 5 peintres et 2 sculpteurs avec cette seule restriction, qu'une section ne pourra être représentée au jury que par un peintre et un sculpteur au maximum. Cette décision, ajoute le président, a été prise malgré que 7 sections avaient déclaré appuyer la décision première du c. c., mais pour donner satisfaction à la section tessinoise. (Cette décision a été dans l'intervalle communiquée à chaque membre isolément).

Le président annonce que le projet d'un jugement des œuvres et d'un placement par sections vient d'être abandonné par le c. c., les grandes sections spécialement s'étant élevées contre ce projet.

Questions financières. Lecture est donnée de 2 lettres des vérificateurs des comptes de 1943/44, Léon Berger, Zurich et Alb. Steuer, membre passif à Bâle. Ceux-ci jettent un sérieux cri d'alarme quant à l'état des nos finances et insistent sur la nécessité absolue d'équilibrer les budgets. Celui pour l'exercice en cours prévoit un déficit de fr. 3460.— (sans tenir compte du déficit éventuel de l'exposition). C'est du reste la raison, explique le président, pour laquelle le e. e. a décidé de prélever pour le 1^{re} fois un droit d'accrochage de fr. 2.— par œuvre acceptée, en plus d'une commission de 3 % sur les ventes.

Le caissier central Glinz, auquel une saine gestion des fonds à lui confiés tient plus à cœur que celle de son propre argent, donne lecture d'un exposé très complet — et qui sera communiqué aux sections avec les lettres des vérificateurs — dans lequel il a envisagé une série de mesures susceptibles d'être prises soit pour réaliser des économies, soit pour trouver des recettes nouvelles, dont la principale est — d'accord en cela avec les vérificateurs — l'intensification du recrutement de membres passifs.

Revision des statuts. Le président informe qu'à la suite de la demande adressée par le c. c. aux sections, un certain nombre de propositions lui sont parvenues. Une commission, dont les membres avaient été désignés par Hugin encore, et qui sera composée de Ern. Suter (c. c.), Paulo Röthlisberger, Neuchâtel, et Hans Bracher, Soleure, assistés du secrétaire, aura à faire l'étude de ces propositions et à établir un rapport au comité central. Il ne faut cependant pas, ajoute le président, s'attendre que des propositions puissent être faites par le c. c. à la prochaine assemblée générale. Ce travail sera de longue haleine et ne sera guère au point avant l'assemblée générale de 1946.

Différentes suggestions, présentées par des sections, seront étudiées par le c. c. L'une des plus intéressantes est celle de Bracher, Soleure, préconisant une prise plus étroite de contact entre les peintres et les sculpteurs d'une part et les architectes d'autre part, l'architecture étant, elle aussi, une branche des beaux-arts. Il prie les présidents d'engager les membres architectes de leur section à participer à notre prochaine exposition et verrait avec plaisir un développement des rapports avec la Fédération suisse des architectes (FSA).

Aux Divers Kempter, rédacteur de l'Art suisse, se recommande pour que lui soit envoyée, de la part des sections, de la copie intéressante pour notre journal.

Un procès-verbal plus détaillé de la conférence a été envoyé à chaque section.

Séance levée à 16 h. 30.

Le secrétaire général.